



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 22/04/2025

PRÉSENTS : Roland PERRIN-COCON, Annick LEHNEBACH, Robert LEBARBIER, Alain GARRIGUES, Joséphine ALESSI, Pierre JOSSERAND, Alain DUTRUC, Lydie RUEL, Grégory CALLEJON, Yves BELMONTE.

ABSENTS : Franck BENOIT GUERINDON, Thomas CHAVE, Florent DACALOR.

EXCUSES :

- Anja SCHMIDT donne pouvoir à Annick LEHNEBACH
- Françoise GIGAREL donne pouvoir à Robert LEBARBIER
- Jérôme FILLON donne pouvoir à Joséphine ALESSI
- Jessica MAZAUD MOINDREAU,
- Arnaud ACHARD,
- Myriam VIET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Joséphine ALESSI

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 10
VOTANTS : 13

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Avril 2025 soumis à approbation.

- Délibération 202504001 : Engagement de principe sur la reprise de la garderie comme service municipal
- Délibération 202504002 : Convention de mise à disposition d'un local communal au comité Pégoud
- Délibération 202504003 : Modifications des modalités d'application de la prime CIA
- Délibération 202504004 : Convention utilisation minibus Animation Jeunesse

- Information : Retour sur la réunion publique 09 avril 2025 concernant l'aménagement du cœur de village.
- Information : Retrait candidature pour l'épicerie multiservices
- Information : Retour sur la réunion France SERVICES

- Questions diverses

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Joséphine ALESSI est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 Avril 2025

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 04/04/2025.
VOTE A L'UNANIMITE

Délibération - 202504001 : Engagement de principe sur la reprise de la garderie comme service municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés récurrentes auxquelles est confrontée la garderie Arlequin dans la gestion du service offert aux parents d'élèves pour la garde de leurs enfants en dehors des horaires de l'école, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui des difficultés financières. En effet, l'association a tenu une assemblée générale extraordinaire le 18 Mars 2025 pour présenter le bilan prévisionnel de l'année 2024-25 et faire part de ses difficultés. Malgré les efforts déployés cette année et les augmentations de tarif intervenues, le bureau n'a pas pu rétablir l'équilibre financier. Le déficit prévisionnel pour 2024-25 reste de -3 409 €. Les réserves de l'association ne permettent pas d'assurer la pérennité du fonctionnement du service offert.

Par courrier du 10 Février, les membres du bureau avaient informé le Maire de cette situation en faisant part de leur intention de convoquer cette assemblée générale extraordinaire. Lors de cette assemblée, tous les membres du bureau ont fait part de leur démission au terme de l'année scolaire, n'étant plus en mesure d'assurer la continuité du service. Le devenir de ce service se trouve ainsi posé et son maintien suppose que les conditions de son équilibre économique soit retrouvé.

Plusieurs personnes se sont portées candidates pour renouveler le bureau. Une reprise du service de garderie par la municipalité a aussi été évoquée. La décision finale a été reportée après étude à réaliser de cette reprise par la municipalité.

S'agissant d'un service essentiel pour les parents des élèves, ce service a vocation à devenir, à l'instar de ce qui s'est passé dans les autres communes, un service communal. Cette évolution pourrait être prise lors de la prochaine rentrée scolaire, au moment de l'ouverture de l'extension de l'école.

Ceci suppose que le budget de ce service soit intégré au budget de la commune, sous forme d'un budget annexe ou de manière intégrée au budget général. Les surcoûts éventuels pour les dépenses de personnels ont par précaution été prévues au budget 2025 de la commune.

Le maire propose aujourd'hui au conseil municipal d'adopter le principe de cette intégration et à cet effet de lancer l'étude des modalités administratives et financières incluant, la révision des moyens affectés et la recherche des financements possibles par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le but de la rendre effective au 1^{er} Septembre 2025.

Yves Belmonte demande si le personnel est licencié.

Mr le Maire répond que la priorité est de reprendre le personnel en poste.

Annick Lehnebach complète que c'est à l'association de licencier pour une reprise par la municipalité.

Yves Belmonte demande s'il y aura plus de personnel ? Moins de personnel ? plus d'heure ou moins d'heure de travail ?

Annick Lehnebach informe que deux employées de la garderie sont également employées sur la période périscolaire du temps méridien. Tout est donc à revoir et à construire. Un gros travail est à mener.

Yves Belmonte informe que les parents d'élèves apprécient les horaires actuels.

Annick Lehnebach répond que la discussion dans le cadre de la commission scolaire est ouverte. Elle rappelle que les travaux pour l'extension de l'école ont été faits pour le confort des élèves et que la Municipalité souhaite donc garder ces effectifs d'élèves. Si le service périscolaire n'est pas à la hauteur, on risque de perdre les enfants.

Mr le Maire complète que le service sera au plus proche du modèle de l'association mais on ne peut pas s'engager avant étude. Il faut que le service corresponde aux demandes des parents.

Annick Lehnebach s'interroge sur l'augmentation du ticket de cantine.

Grégory Callejon répond que l'étude menée est conservée avec un maximum de souplesse. La seule contrainte sur cette souplesse, c'est l'encadrement en fonction du nombre d'enfant inscrit. L'administration peut-être moins souple que l'association car leurs contraintes ne sont pas les mêmes. En cas de difficultés financières en reprenant, la Mairie peut considérer d'autres pistes financières sur le périscolaire dans sa globalité.

Pierre Josserand précise que le déficit du aux charges patronales ne seront plus d'actualité avec la municipalité.

Yves Belmonte met en garde sur une potentielle augmentation des tarifs de garderie.

Grégory Callejon précise que la commune a plus de possibilité que l'association. Le projet est en étude. Il rappelle que ce jour, on délibère sur le principe de reprise de la garderie comme service municipal. Les études administratives et financières restent à mener complètement.

Annick Lehnebach conclue en disant que si la municipalité veut pérenniser ce service, elle ne peut pas compter sur les associations qui s'essoufflent.

Mr le Maire précise que l'étude sera présentée au prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE A L'UNANIMITE et

**ADOPTÉ le principe d'intégrer les activités de la garderie ARLEQUIN au sein des services périscolaires municipaux, à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2025,
CHARGE le Maire de préparer toutes les dispositions administratives et financières nécessaires à cette intégration comme service municipal.**

Délibération - 202504002 : Convention de mise à disposition d'un local communal au comité Pégoud

Monsieur le Maire rappelle que le Musée PEGOUD dispose de locaux communaux au sein du bâtiment FUGAIN mis à disposition gracieusement par la commune. L'objet de cette délibération est de préciser par convention figurant en annexe, les conditions de cette mise à disposition des locaux, dont les conditions restent inchangées par rapport à celles pratiquées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE A L'UNANIMITE et
CHARGE Mr le Maire a signé la convention de mise à disposition d'un local communal au comité Pégoud.**

Délibération- 202504003 : Modifications des modalités d'application de la prime CIA

Mr le Maire rappelle la délibération n°20230602 portant sur les modalités d'attribution du régime indemnitaire et notamment sur la temporalité concernant la part variable appelé CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

A l'article 6, il est indiqué que « *la part variable fera l'objet d'un versement annuel au mois de Juillet de chaque année pour l'année civile précédente* ».

Il s'avère que le versement apparait comme étant trop tardif en juillet, il est proposé de le verser aussitôt que possible en année N+1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, VOTE A L'UNANIMITE la modalité à rectifier.

Délibération- 202504004 : Convention d'utilisation minibus animation jeunesse

Mr le Maire informe que le minibus de l'animation jeunesse est financé par les 4 communes du tour du lac soit Biliou, Charavines, Montferrat et Villages du Lac de Paladru.

Il convient de conventionner sur l'utilisation du véhicule (cf convention en annexe).

Il est indiqué que les communes du tour du lac se chargeront d'inscrire leurs demandes sur l'agenda partagé de l'adresse suivante : minibus.tourdulac@gmail.com, laissant la priorité à l'animateur jeunesse du tour du lac.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE A L'UNANIMITE et

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention d'utilisation du minibus de l'animation jeunesse.

INFORMATION : retour sur la réunion publique du 09 avril 2025 concernant l'aménagement du cœur de village

La réunion publique tenue le 9 avril a réuni 80 personnes environ. Elle a été l'occasion et a permis de nombreux échanges sur l'aménagement de la Place de la Fontaine qui concentre les déplacements des habitants du village et des alentours à destination de l'école, des commerces et des professionnels de santé.

Dans le cadre de la démarche engagée par le conseil municipal, le bureau d'études INCIPIT a proposé lors de cette réunion 4 scénarios sur lesquels ont réagi les participants.

Sans qu'il soit possible, à ce jour, de tirer des conclusions définitives, il est possible de retenir les pistes d'aménagement suivantes :

- Favoriser la rotation du stationnement en prévoyant 15 à 20 places pour les rendez-vous des professionnels de santé, sur le principe d'une zone bleue à proximité de leurs cabinets, et en incitant à utiliser les autres parkings (Salle des fêtes, notamment) ;

- Modifier le fonctionnement de la Place de la Fontaine avec un sens unique global en supprimant le passage central, et en améliorant les circulations au fond de la Place ;
- Aménager immédiatement la rue de l'Émaillerie et un parvis pour l'école à l'entrée de la rue ;
- Créer un espace vert ombragé à la place de l'ALGECO ayant servi pour une classe supplémentaire ;
- Étudier ces pistes pour enrichir et modifier le scénario 4 ;

Afin d'avancer dans cette étude, il est nécessaire de constituer un groupe de travail réunissant les membres de plusieurs commissions (urbanisme, mobilité, école, finances) recueillant le plus possible d'avis, dont l'objet sera d'établir le nouveau scénario issu de ces réflexions.

Parallèlement, l'étude d'aménagement du cœur de village doit traiter l'implantation des voiries et réseaux destinées à permettre l'accueil et le fonctionnement des extensions urbaines du cœur de village : le Grand Pré, Centre-Bourg 2, Carré Vert, 19-Mars, soit 25 à 30 logements. Il s'agit là d'adopter une vue plus globale des aménagements, ce à quoi s'attache le bureau d'études en ce moment.

L'ensemble de ces éléments prendront place dans le plan guide attendu donnant les évolutions prévues à court et à plus long terme, ainsi que des fiches action traduisant de manière concrète les orientations pour une bonne compréhension des enjeux et solutions visées.

Groupe de travail à mettre en place: des volontaires ? Lydie RUEL se propose.

Réunion publique : 2 commerçants, praticiens, pas de parents d'élève, ni d'enseignants.

Les associer dans la démarche ? Oui et prendre en compte les heures de travail. Le groupe se réunira donc en fin de journée, début de soirée.

Lydie RUEL constate qu'une zone bleue est possible que si une personne pour la faire appliquer, sinon elle ne sert à rien.

Mr le Maire répond qu'il existe un mécanisme de contrôle, soit par la police municipal, soit par un garde champêtre (agent municipal qui est formé, assermenté, et qui a la possibilité de dresser des procès-verbaux). Ce contrôle n'a pas pour objet d'être drastique, on est plus sur une idée de prévention.

INFORMATION : Retrait de la candidature pour l'épicerie multiservices

Le Maire rappelle qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la commune par délibération 2024-11-05 du 29/11/2024 avec demande de dépôt de candidatures pour le 31 Janvier 2025.

Une seule candidature, celle d'un jeune couple de Montferrat, a été déposée et il a été procédé à leur audition pour présentation de leur projet. Ils ont annoncé leur intention de travailler en tant qu'indépendants sous l'enseigne PROXI du groupe CARREFOUR. Lors de cette audition, il a été rappelé aux candidats les termes de la consultation, en particulier la demande du conseil municipal de voir un partenariat avec les autres commerces du village s'installer dans le but d'une recherche de complémentarités pour satisfaire les besoins d'épicerie et d'alimentation de proximité. De son côté, la commune a pris en charge la préparation des travaux d'aménagement des locaux.

Ces démarches n'ont pas abouti et le couple candidat a retiré son offre en raison de très fortes pressions qui se sont exercées sur lui.

Une réflexion sur la situation qui s'est développée est nécessaire. Le maintien de commerces de proximité concernant l'alimentation et les produits nécessaires à la vie quotidienne apparaît toujours souhaitable et constitue une condition importante pour que les autres commerces de même nature subsistent. Cette analyse reste valable et cet objectif poursuivi.

Une nouvelle recherche de candidats à la ré-ouverture d'une épicerie élargie à d'autres activités est donc à envisager, mais sous une forme différente. Il peut s'agir d'une recherche sous forme de consultations d'acteurs intéressés, la mise en concurrence ayant eu lieu, elle n'est plus aujourd'hui obligatoire. D'autres candidats partenaires d'une grande enseigne peuvent être intéressés. Les commerçants du centre bourg doivent être consultés pour connaître leur positionnement, tant pour l'immédiat que pour les années à venir.

Alain GARRIGUES demande si le mail de désistement puisse être envoyé au CM.

Mr le Maire répond que c'est possible. La lecture en est d'ailleurs faite en conseil immédiatement.

Grégory CALLEJON remarque qu'il toujours eu une épicerie à Montferrat sans porter atteinte aux autres commerçants.

Annick LEHNEBACH propose une enquête sur besoins de la population.

Mr le Maire propose de rencontrer avec les commerçants du village

INFORMATION : Retour sur la réunion France SERVICES du 13 Mars 2025

POUR RAPPEL :

- L'EFS Valdaine a ouvert ses portes en juillet 2022.
- Service porté par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et basé de manière provisoire au sein de la Mairie de St Geoire en Valdaine. L'accompagnement administratif se fait uniquement sur RDV.

- 2 Conseillères France Services : Farida HAMMANI et Adeline MARTIN assurent l'accueil et l'accompagnement des usagers
- Temps d'ouverture : 24h/semaine. Ouvert les lundi et mardi 9h/12h30 13h30/17h, le mercredi 9h/12h, les jeudi et vendredi 9h/12h30. Continuité du service tout au long de l'année.
- 10 partenaires représentés et des partenaires « hors bouquet » : CAF / CARSAT / CPAM / DGFIP...et RDV en visio avec des avocats conseils.

PROVENANCE DES USAGERS :

- 38620 (Valdaine+Montferrat) : 880 usagers
- 38850 (Tour du Lac+Chirens) : 196
- 38500 (Voiron+Coublevie+La Buisse+St Nicolas de Macherin) : 154

AMÉLIORATION CONTINUE ET QUALITÉ DE SERVICE :

Depuis octobre 2024 l'EFS a intégré la démarche d'amélioration continue de la qualité de service du programme France Services et des engagements de Services Publics + et l'EFS a récolté 56 avis avec un taux de satisfaction de 99,6 %.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Accueil du Café des aidants ouvre : 1 fois/mois (1ère date au mardi 06 mai prochain). Organisé par le département avec des professionnels : ergothérapeute et psychologue pour proposer des ateliers, des suivis personnels...

2 / Repas des aînés : mardi 17 juin au Coin Tranquille aux Abrets en Dauphiné

3 / Forum des aînés : 17 octobre à Charavines

QUESTIONS AU PUBLIC

1 / Remarque du public concernant l'utilisation du mini bus. Il est indiqué de le garer dans un endroit sécurisé. Cela ne peut pas toujours être garanti lors de départ loin et sur une longue durée. Voir pour des assurances complémentaires.

RPC : fiche modalités pratiques à mettre en place.

Convention : très important pour l'assurance.

2 / Laurent SUARD propose un article dans le DL concernant le café des aidants.

Prochain conseil municipal : Mercredi 04 Juin 2025 à 19h30.

Fin de séance 21h20.

Le Maire

Roland PERRIN



